



CDHA National Conference  
**Practice360**  
October 17-19, 2024 | Niagara Falls, Ontario

THE CANADIAN DENTAL  
HYGIENISTS ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

# Exposition de projets étudiants

Parrainé par **waterpik**

## Appel pour l'Exposition de projets d'étudiants

**Date limite pour les demandes : 30 juin 2024 à 23h59 (HE)**

### Nouveau !

L'ACHD est fière de lancer l'Exposition de projets étudiants 2024 pour célébrer l'excellence des étudiants et diplômés en hygiène dentaire. Nous invitons les étudiants et les diplômés des programmes d'hygiène dentaire canadiens agréés à soumettre un projet créatif mis en œuvre pendant la période d'études de 2022 – 2024. Les projets soumis seront présentés et jugés par un panel de juges lors de la conférence nationale 2024 de l'ACHD à Niagara Falls, en Ontario.

## Règlements de l'exposition

### 1. ADMISSIBILITÉ

#### 1.1 Statut scolaire

Chaque personne ou membre d'une équipe participante doit être un membre étudiant de l'ACHD inscrit dans un programme d'hygiène dentaire canadien agréé ou un membre de l'ACHD ayant obtenu son diplôme d'un programme d'hygiène dentaire canadien agréé après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 inclusivement.

#### 1.2 Nombre de participants

Les participants qui forment une équipe doivent se limiter à un maximum de quatre étudiants ou diplômés.

#### 1.3 Nombre d'inscriptions

Une inscription par personne ou équipe seulement sera acceptée.

### 2. SUJET

#### 2.1 Thèmes

Les projets doivent respecter la mission de l'ACHD qui consiste à offrir des soins de santé buccodentaire préventifs et thérapeutiques de qualité auprès de toutes les personnes qui habitent au Canada. Les projets doivent correspondre à une activité, à une intervention, ou à une séance éducative exécutée pendant la période d'études de 2022 – 2024 et aborder les besoins évalués de la population cible.

#### 2.2 Intégrité en milieu scolaire

Tous les projets présentés doivent être le **travail original** des étudiants et ne doivent pas contrevenir à des droits d'auteur ou à des législations relatives à la protection de la vie privée.

### 3. CONDITIONS REQUISES

- Les projets doivent être installés dans la salle d'exposition le jeudi 17 octobre 2024 entre midi et 16 h : ils devront être affichés sur un tableau de présentation à trois volets ou placés sur une table en bois de 0,6 m sur 2,4 m prévue à cet effet.

- Tous les tableaux ou panneaux d’affichage, les aides visuelles et autres ressources, avec ou sans présentation par ordinateur, doivent tenir sur la table. **Aucun** projecteur, ressource de support visuel ou équipement/prise électrique ne sera fourni.
- Les participants sont responsables de fournir tout le matériel de leur projet, et de démonter leur exposition le vendredi 18 octobre 2024, entre 14 h 30 et 16 h. Les articles restants seront éliminés par le personnel de l’ACHD.
- Un minimum d’une personne responsable du projet doit être présente pendant la période de sélection qui aura lieu le jeudi 17 octobre 2024 de 17 h à 21 h. Les participants sont invités à rester à leur table et à présenter leur projet aux juges et aux personnes présentes.
- Nous encourageons fortement les participants à laisser leur projet sur place jusqu’à la fin de l’exposition le vendredi 18 octobre à 14 h 30 afin d’amasser les votes des participants à la conférence en prévision du Prix du public.
- Chaque personne ou équipe présentant un projet devra s’être inscrite à l’événement et payer les frais d’inscription non remboursables de 25 \$ plus taxes. Ces frais incluent l’accès à la salle d’exposition le jeudi 17 octobre, un billet pour une consommation, et des hors-d’œuvre. Les participants ayant acheté une inscription étudiante à la conférence seront exemptés de ces frais.

**REMARQUE :** *Deux projets par établissement d’enseignement seulement seront admissibles. Si plus de deux candidatures sont soumises, l’établissement devra déterminer les deux projets qui participeront à la compétition avant la date limite pour les demandes. Un maximum de 40 projets seront présentés à l’occasion de la conférence.*

#### 4. CALENDRIER

Dates importantes	
30 juin 2024 à 23 h 59 (HE)	Date limite pour les demandes
15 juillet 2024	Confirmation de l’acceptation des participants
30 août 2024	Date limite pour la soumission des frais d’inscription non remboursables
17 octobre 2024	Installation de l’exposition des projets étudiants (présence obligatoire)
17 et 18 octobre 2024	Exposition des projets étudiants

#### 5. PRIX

Le concours sera jugé. Un total de trois prix seront remis. Le groupe de juges choisira les deux meilleurs projets, et les participants à la conférence voteront pour le Prix du public.

Les prix en argent sont les suivants :

- Premier prix – 250 \$
- Deuxième prix – 150 \$
- Choix du public – 100 \$

## 6. DÉLIBÉRATION

Au moins trois juges seront présélectionnés : ce groupe sera composé de partenaires de l'événement ou d'hygiénistes dentaires. Le jury choisira les deux meilleurs projets en fonction d'une grille d'évaluation. Le Prix du public sera décerné en fonction des votes des participants présents à la conférence.

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

### 6.1 Pertinence

Le projet doit être significatif et respecter la mission de l'ACHD qui consiste à offrir des soins de santé buccodentaire préventifs et thérapeutiques de qualité auprès de toutes les personnes qui habitent au Canada. Il doit être représentatif des pratiques actuelles en hygiène dentaire. L'activité, l'intervention ou la séance éducative doit se baser sur les besoins de la population cible, et être novatrice et créative.

### 6.2 Représentation, description du projet, énoncé de la mission et des objectifs

Le projet doit être défini et communiqué avec clarté. Le travail visuel et écrit doit être construit de manière propice à communiquer les objectifs, l'orientation et la description du projet rendu, sans oublier de mentionner la mission, les résultats et l'incidence de ce dernier.

### 6.3 Contenu fondé sur les données probantes

Le projet doit être appuyé par des données et développé selon une méthode rigoureuse.

### 6.4 Originalité et attrait visuel

Le projet doit être soigneusement réfléchi, bien écrit, visuellement attrayant et intéressant, et doit démontrer une solide compréhension du sujet. Il ne doit pas contrevenir à des droits d'auteur ou législations relatives à la protection de la vie privée.

### 6.5 Annonce des gagnants

L'annonce officielle des gagnants des deux meilleurs projets aura lieu avant la fermeture de la salle d'exposition le jeudi 17 octobre 2024 à 21 h. Les prix seront remis sur place. Le Prix du public sera déterminé à la fermeture de la salle d'exposition le lendemain, et le(s) gagnant(s) seront contacté(s) par courriel dans la semaine du 21 octobre 2024 afin de planifier la livraison du prix en argent.

## 7. PERSONNE-RESPONSABLE

Communiquez avec [Sylvie Martel](#) pour toute question.

[FAITES DEMANDE DÈS MAINTENANT](#)